

LETTRE D'ENTENTE 2020-2021/03

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
ci-après désignée « l'Employeur »;

ET

**LE SYNDICAT DES CHARGÉ-ES DE COURS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE – SERVICE
DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**
ci-après désigné « le Syndicat »;

OBJET : Plan de cours du cours Communications 110 (COM110)

CONSIDÉRANT la convention collective en vigueur liant les parties;

CONSIDÉRANT le grief 0003 déposé par le Syndicat;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure la présente entente et les discussions qui ont eu cours entre elles afin d'y parvenir;

Les parties conviennent de ce qui suit :

- 1- Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
- 2- L'employeur s'engage à ajouter les dispositions suivantes au plan de cours du cours Communications 110 (COM110) :

Le plan de cours présente les notions minimales requises pour atteindre les objectifs du cours. Chaque titulaire peut ajouter les notions complémentaires qu'il ou elle trouve pertinentes. Cependant, il est à noter que seules les notions présentes dans le plan de cours seront évaluées lors de l'examen final.

Le calendrier présenté dans ce plan de cours assure une structure logique et fidèle à la démarche menant à la rédaction d'un rapport en ingénierie. Chaque titulaire peut adapter l'ordre de présentation comme il ou elle le juge à propos.

- 3- Le Syndicat se désiste à toutes fins que de droit du grief portant le 0003 concernant le cours Communications 110 (COM110);
- 4- Les parties s'engagent à ne pas invoquer la présente entente à titre de précédent ou autrement devant quelque tribunal que ce soit, sauf pour l'application de la présente transaction;
- 5- La présente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivant du *Code civil du Québec*.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 23^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Monsieur Luc Favreau
Directeur de la logistique académique
École de technologie supérieure

Monsieur Alain Régnier
Président
SCCÉTS – SEG

Monsieur Félix Germek
Conseiller principal en relations de
travail
École de technologie supérieure

Monsieur Xavier Daxhelet
Vice-président et secrétaire
SCCÉTS – SEG